



Notes concernant le SCoT du Lézézou

le 3 janvier 2021

Laval – 12800 Quins 0675721387

Contexte :

Dans le cadre de ses activités, SOS busards, association agréée au niveau départemental pour la protection de l'environnement, agit de manière soutenue et récurrente sur le territoire du Lézézou depuis 2009. En effet, il s'agit d'un lieu de présence historique des deux espèces de Busards, cendré et Saint-Martin, où se maintiennent encore quelques noyaux de populations de ces deux espèces patrimoniales. Pour preuve, le Puech de la Vieille (commune de Sévérac d'Aveyron) était appelé « la Montagne aux oiseaux blancs ».

Pour rappel, ces deux espèces sont classées en danger d'extinction en Midi-Pyrénées et leurs populations ne cessent malheureusement de décliner que ce soit à l'échelle régionale, nationale ou européenne.

Remarques concernant le SCoT :

Axe 1 : L'eau, bien commun au cœur de la stratégie territoriale et de rayonnement du Lézézou

Nous tenons à insister sur l'importance de la préservation des ressources en eau et notamment des **milieux humides** remarquables mais particulièrement fragiles, présents sur le Lézézou.

Ceux-ci sont essentiels non seulement en tant que réservoir de biodiversité et préservation de la Trame Bleue mais également en tant que ressources en eau. Les tourbières et prairies humides en retenant et en filtrant l'eau apportent de la résilience lors des épisodes de sécheresse de plus en plus fréquentes et intenses (réchauffement climatique) mais améliorent également de manière significative la qualité de la ressource. Ainsi, **il est impératif d'éviter tout drainage de ces zones et d'inscrire celles-ci de manière plus protectrice dans les documents d'urbanisme.**

La vigilance devra rester de mise lors de l'étude de projets (agricole, d'urbanisme, ...).

La présence de **haies et d'arbres anciens** caractérisent encore ce territoire mais là aussi, les projets d'aménagement divers et multiples réduisent d'année en année leur présence impactant non seulement la biodiversité mais aussi la ressource en eau (quantitativement et qualitativement). Le maintien des boisements, haies, arbres plus ou moins isolés sont donc à préserver tout particulièrement.

Les agriculteurs doivent être encouragés et accompagnés pour améliorer leurs pratiques culturales notamment par la mise en place de bandes enherbées en bordure de cours d'eau, le maintien au maximum d'une couverture du sol et la limitation des intrants.

De plus il apparaît inopportun de créer des plans d'eau collinaires alors que plusieurs points d'eau existants ne sont pas utilisés. Le réchauffement climatique va s'accroître et ces plans d'eau aboutissent à une perte importante de la ressource par évaporation, lors de son acheminement, ... Il serait plus pertinent et utile d'accompagner les agriculteurs vers la mise en place de cultures moins « gourmandes » en eau.

Axe 2-1 : un pays économe en espaces pour préserver l'activité agricole

Nous attirons votre attention sur la présence de **landes sèches** dont la présence a fortement régressé à l'image des milieux humides (tourbières). Or comme cela est bien noté dans l'état initial de l'environnement (p 52), ces landes constituent « des petits cœurs de nature » et « bénéficient à la faune (oiseaux) et la flore ». De plus **elles sont indispensables au maintien des populations de Busard cendré au seuil de l'extinction en Midi-Pyrénées**. Le département de l'Aveyron **-et particulièrement le secteur du Lévezou-** a ainsi une forte responsabilité concernant la survie de cette espèce à une échelle dépassant ses limites départementales.

Il est donc important d'informer et sensibiliser les agriculteurs vis-à-vis de la préservation de ces landes. Ces dernières peuvent bien entendu faire l'objet d'un pâturage mais il serait important de ne les utiliser qu'à partir de fin août afin d'éviter la destruction de nichées et/ou de jeunes oiseaux. Notre association peut être contactée pour vérifier l'absence de nichée(s) de busards et/ou créer un exclos si besoin.

Nous émettons donc quelques réserves sur le fait de « soutenir les pratiques pastorales telles que le pâturage des landes... ». En effet, si cette pratique n'est pas correctement encadrée, l'impact sur la biodiversité peut être significative et comme noté p 25 du DOO, **il est indispensable que les documents d'urbanisme « garantissent le maintien en bon état des milieux de landes... »**.

Axe 2-2.1 : L'arbre et la haie, véritables marqueurs des paysages du Lévezou

Comme noté, il est nécessaire de répertorier les haies de houx, les alignements et les bosquets de hêtres les plus remarquables afin de les classer.

Ne pas oublier que le Lévezou **abrite une chauve-souris très rare, la grande Noctule**, qui a besoin de vieilles forêts pour nicher dans les cavités arboricoles. Il est donc essentiel de maintenir les secteurs de sénescence et contacter le groupe chiroptère de Midi-Pyrénées avant toutes coupes de vieux arbres à cavité(s). **Cette procédure doit être portée à la connaissance des intéressés et inscrite dans les documents concernés.**

Axe 5 : Construire un territoire en transitions

La priorité est effectivement de mettre en place des actions permettant de réduire de manière significative la consommation énergétique. Ce point nous semble urgent et essentiel.

Malgré le fait que l'énergie éolienne voit ses perspectives de développement limité dans le cadre de ce SCoT, nous attirons néanmoins votre attention sur le fait **d'éviter toute extension de parcs actuels**. En effet, ceux exploités à ce jour sur Le Lévezou provoquent déjà d'importants dégâts sur la biodiversité causant notamment la destruction d'espèces rares tels que vautours mais également chauve-souris et busards et font déjà régulièrement « La Une » de la presse locale. Brider ou équiper les machines d'effaroucheurs sonores et de systèmes d'arrêts des éoliennes sont des solutions insuffisamment efficaces pour éviter la destruction des animaux et pénalisent les exploitants des parcs. En outre, cela impacte fortement la production énergétique qui est alors significativement réduite...

Concernant les centrales photovoltaïques au sol, **il est impératif de n'envisager aucun projet sur des milieux de landes** (voir précédemment). Privilégier au maximum les installations sur couverture.

Pour ce qui est de la méthanisation, nous attirons là encore votre attention sur les risques et conséquences de ces installations : pollution de l'eau (fuites et incidents récurrents), appauvrissement important des sols dans le temps et faible intérêt des digestats en tant que fertilisants pour les agriculteurs, ceux-ci apportant essentiellement de l'azote (pas de carbone)... Le danger également est d'inciter les agriculteurs à cultiver davantage de maïs uniquement pour pouvoir rentabiliser les installations (culture a fort besoin en eau, gaspillage alimentaire, ...).

Nous regrettons fortement de n'avoir pas été consultés sur le volet « biodiversité » du SCoT du Lévezou, mais nous espérons que vous prendrez connaissance avec intérêt et attention et que vous tiendrez compte des éléments figurant dans cette note. En effet, les demandes et remarques rapportées ci-dessus sont indispensables au maintien d'une biodiversité riche, déjà fragilisée par l'anthropisation croissante du Lévezou de ces dernières années.

La préservation des milieux humides et de la ressource en eau, des éléments paysagers et forestiers, le maintien des landes sèches dans un état écologique satisfaisant, la vigilance lors de projets de production d'énergie renouvelable sont incontournables pour conserver un Lévezou vivant où chacun aura sa place : les habitants de ce territoire dont les agriculteurs, tous les autres êtres vivants –faune et flore- dont les busards qui sauront être des auxiliaires précieux pour l'agriculture par la régulation des pullulations de campagnols (« rats taupiers ») et les touristes qui viennent « en Lévezou » notamment et surtout pour la richesse de son patrimoine naturel et paysager encore préservé.

Mme Viviane Lalanne-Bernard - Présidente de SOS busards

